L'OPPBTP, l'UNA-SM de la CAPEB et l'IRIS-ST livrent leurs observations et pistes d'action pour améliorer les conditions de travail des serruriers-métalliers

L'Union Nationale Artisanale de la Serrurerie-Métallerie (UNA-SM) de la CAPEB, l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail (IRIS-ST), et l'OPPBTP publient les premiers résultats d'une étude métier portant sur les conditions de travail des serruriers-métalliers en atelier. Réalisée selon la méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail (MAECT) développée par l'OPPBTP, cette étude se fonde sur des observations en situation réelle menées en collaboration avec les services de santé au travail (SIST-BTP Aisne, Pôle Santé Travail Pyrénées-Orientales et ASTBTP 13). Elle fournit ainsi un état des lieux complet des conditions d'exposition aux risques professionnels des serruriers-métalliers et dégage aujourd'hui des pistes de progression à mettre en œuvre pour améliorer leurs conditions de travail. Celles-ci portent sur une meilleure communication des standards professionnels, la valorisation des équipements de prévention ainsi que l'évolution des matériels existants et les essais sur des nouveaux matériels identifiés.

Prévenir les risques professionnels des serruriers-métalliers en se basant sur l'observation d'une situation de travail représentative du métier

Engagée en 2017, cette étude métier fait suite à une sollicitation de l'Union Nationale Artisanale de la Serrurerie-Métallerie (UNA-SM), famille professionnelle de la CAPEB, afin d'améliorer les conditions de travail des serruriers-métalliers dans le cadre de leurs activités en atelier. En effet, les ouvrages de serrurerie-métallerie étant livrés « prêts à installer », l'activité des serruriers-métalliers sur les chantiers est fortement conditionnée par l'organisation de la production en atelier.

Afin d'examiner une situation représentative du métier, l'observation portait spécifiquement sur la fabrication en atelier d'ouvrages neufs en aciers bruts. Ainsi, cinq salariés ont été observés pendant deux jours, au sein de trois entreprises volontaires :

- Un atelier de 1 050 m² situé dans les Pyrénées-Orientales, avec un effectif de trois salariés. Le salarié observé fabriquait un garde-corps.
- Un atelier de 294 m² situé dans les Bouches-du-Rhône, dont l'effectif est de dix-sept personnes, dont deux apprentis. L'activité des deux salariés observés consistait en la fabrication d'un garde-corps d'escalier et d'un portail.
- Un atelier de 796 m² situé dans l'Aisne, comptant six personnes, dont deux apprentis. Les deux salariés observés travaillaient à la fabrication de volutes pour portail et d'un garde-corps filaire.

La réalisation d'un diagnostic complet, représentatif et partagé de tous

Au terme de la phase d'observation, l'étude a permis d'établir le diagnostic suivant :

- Concernant **l'organisation en atelier**, les entretiens avec les différents dirigeants des entreprises indiquent que les temps de préparation des ouvrages sont jugés suffisants, mais qu'ils tendent à se réduire. Pour fournir un travail de qualité dans les délais impartis, les artisans ont opté pour une réalisation de plans de fabrication de plus en plus détaillés (manuels ou informatisés) et pour une mise en place de stock tampons de matériaux pour pallier les retards de livraison. De plus, la majorité des entreprises observées recrutent des apprentis car elles considèrent le partage des savoir-faire comme essentiel. Cependant, l'observation de l'organisation générale des ateliers a mis en évidence des points de vigilance, notamment sur la traçabilité de l'accueil des nouveaux embauchés et des formations, sur la forte coactivité avec une problématique de disponibilité de matériel et d'interruptions de la tâche, ainsi que sur les installations d'hygiène (local de pause dédié, système de chauffage adéquat, disponibilité d'eau mitigée, optimisation du nettoyage des vêtements de travail).
- Pour ce qui est de **l'environnement de travail et des risques associés**, l'observation montre que les artisans sont principalement exposés au bruit, surtout lié aux chocs métal contre métal, aux vibrations ainsi qu'aux risques chimiques liées aux poussières et fumées. Malgré les EPI et EPC utilisés pour réduire les nuisances sonores et équipements pour contrôler les émanations (systèmes d'aspiration…), ces phénomènes restent conséquents. Par ailleurs, les artisans accordent beaucoup d'importance à l'organisation de l'atelier (stocks, rangements) afin de réduire l'encombrement des zones de travail et de limiter les risques de chutes de plain-pied.
- Concernant **l'activité physique**, les ateliers sont souvent équipés de ponts roulants ou de potences au-dessus du poste de travail et de chariots élévateurs pour faciliter le transport des ouvrages en milieu ou en fin d'assemblage, lorsque ceux-ci deviennent plus encombrants. Malgré cela, les serruriers-métalliers réalisent des efforts intenses dès la prise de poste liés à la manutention des ouvrages et au maintien dans le temps de postures contraignantes (courbées et en torsion) notamment lors des activités de soudure, de meulage ou de perçage.
- Enfin, pour **l'activité mentale et les relations au travail,** l'observation présente un environnement exigeant, mais bien maîtrisé par les acteurs de la profession. Les compagnons font état d'une excellente communication avec leur hiérarchie et d'une entraide générale. Ils disposent par ailleurs d'une autonomie importante, leur permettant de s'organiser comme ils le souhaitent.

Des pistes d'action concrètes en cours de réalisation

Fort de ces observations, l'OPPBTP formule un certain nombre de pistes d'amélioration, intégrant les propositions issues des opérateurs. Celles-ci consistent à :

- **Organiser des actions de communication des standards professionnels et bonnes pratiques de prévention associées**. Ces actions porteront sur le matériel permettant de diminuer les contraintes physiques et de réduire les vibrations, les opérations de soudage à l'arc, la lutte contre les effets du bruit ainsi que l'organisation et le nettoyage de l'atelier.
- **Réaliser une étude de marché portant sur les dispositifs antibruit, les aspirateurs industriels, le nettoyage des vêtements, l'aspiration des fumées et les machines à dispositifs anti-vibratiles**. Celle-ci précisera les performances de ces produits ainsi que les principaux réseaux de distribution pour en assurer la disponibilité.
- **Faire évoluer les équipements de transport de pièces volumineuses, les tables de travail aspirantes, les dispositifs antibruit et les aspirateurs industriels pour mieux répondre aux exigences du métier**. En effet, certaines activités réclament des produits ou équipements qui ne sont actuellement pas disponibles sur le marché ou jugés inadaptés par la profession. L'action consiste donc à rédiger un cahier des charges précisant le besoin, et à consulter les industriels concernés pour qu'ils fassent évoluer leurs produits.
- **Tester, dans le cadre d'une fabrication en atelier, les systèmes aspirants, les produits antiprojection et les disques à tronçonner**, pour s'assurer de leur adéquation aux besoins des opérateurs.

Les groupes de travail de la commission d'amélioration en charge de valoriser les bonnes pratiques de prévention ont commencé leurs travaux dès octobre 2019. Un kit de communication comportant une affiche de sensibilisation et des mémos seront par ailleurs distribués aux CFA et aux CAPEB départementales dans les semaines à venir. Les actions relatives aux différents équipements et au matériel s'insèrent quant à elles dans un programme de travaux d'un an qui s'échelonnent tout au long de l'année 2020. Une première enquête d'impact global auprès des utilisateurs doit être menée en 2021 afin de vérifier leur efficacité et leur impact sur les difficultés analysées.

Le rapport d'observation est disponible en téléchargement ici.

A propos de l'UNA-SM de la CAPEB

L'Union Nationale Artisanale de la Serrurerie-Métallerie représente au sein de la CAPEB, les 21 811 entreprises de moins 20 salariés exerçant ces métiers. Cette UNA est présidée par Gilbert Olivet, administrateur national et chef d'entreprise dans l'Hérault. La CAPEB regroupe l'ensemble des métiers du bâtiment autour de 8 UNA.
La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment, lequel dénombre :

- 557 306 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 99% des entreprises du Bâtiment***
- 651 011 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 56 093 apprentis, soit 77% des apprentis du Bâtiment

Et lesquels réalisent 86,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 60% du CA du Bâtiment
* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.
** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2020 »
https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

A propos de l'OPPBTP

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.
Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises**, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), … et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP** grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- **Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports** comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, … illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguiser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, …).

A propos de l'IRIS-ST

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail) est un organisme dédié aux questions de santé et de sécurité des entreprises artisanales du BTP et du Paysage. A ce titre, l'IRIS-ST développe et met à disposition des entreprises artisanales des solutions et des outils adaptés et innovants pour la prévention des risques professionnels.

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTP - www.preventionbtp.fr !
Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.com

@preventionbtp *PréventionBTP* *PréventionBTP*

SERVICE DE PRESSE
CLC Communications • 01 42 93 04 04
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Orline Nzuzi • o.nzuzi@clccom.com

OPPBTP
Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr